

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JANVIER 2021**

Délibération
n° 2021.01.006.B

**Fabrique à
Entreprendre :
demande de
subvention pour les
actions 2021**

LE SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 décembre 2020**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JANVIER 2021

**DELIBERATION
N° 2021.01.006.B**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -
RECHERCHE

Rapporteur : **Monsieur ROY**

FABRIQUE A ENTREPRENDRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACTIONS 2021

Dans le cadre du schéma général de développement économique du territoire, GrandAngoulême investit chaque année pour financer et accompagner des projets d'entreprises, pour soutenir l'esprit d'entreprendre sur le territoire et pour financer des infrastructures d'accueil des entreprises.

Un ensemble d'outils, de prestations et de dispositifs ont été mis en œuvre afin de remplir ces missions.

Ces actions s'adressent à différents publics : salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, femmes.

Dans le cadre du volet de développement économique du contrat de ville, GrandAngoulême soutient depuis 2016 une action de sensibilisation des habitants des quartiers prioritaires à la création d'activité, menée par l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) et l'IFCG (Institut de formation commerce et gestion) en partenariat avec le CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). Un réseau d'acteurs de proximité s'est constitué sur chaque quartier et des ateliers ont été animés régulièrement.

GrandAngoulême a souhaité amplifier cette action afin de faire émerger des projets en quantité significative et pour cela, a mis en place en 2018, le dispositif de la Fabrique à Entreprendre proposé par la Caisse des Dépôts puis repris par BPI création. Le partenariat a été établi pour 3 ans.

La Fabrique à Entreprendre définit et met en œuvre avec ses partenaires, un parcours adapté aux besoins des créateurs des quartiers. La coordination de ce parcours est confiée à la cheffe de projet FAE recrutée début 2019.

Sur les deux premières années de fonctionnement de la Fabrique à Entreprendre, les partenaires (ADIE et IFCG) déposaient une demande de subvention auprès de GrandAngoulême et de l'Etat via la Politique de la Ville.

Pour une meilleure visibilité, il est proposé de déposer une demande de financement globale par la Fabrique à Entreprendre sur les actions du dispositif, à savoir :

- 42 ateliers dispensés dans les 5 QPV
- La journée de la Fabrique à Entreprendre
- Le concours de pitches
- Une étude pour l'ouverture d'une boutique Ecole

Cette mise en œuvre nécessite des financements complémentaires de l'Etat.

La demande de financement 2021, pour les actions approuvées au comité de pilotage du 19 novembre 2020 est de 32.000 euros (23.500 euros pour les ateliers, et les évènements Journée de La Fabrique et Concours de Pitches et 8.500 euros pour l'étude sur l'ouverture de la Boutique Ecole), soit à hauteur de 16.000 euros pour GrandAngoulême et 16.000 euros pour l'Etat via la politique de la ville.

Les actions sont proposées par ADIE, IFCG, BGE et HELISCOOP.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des financements dans le cadre des actions de la Fabrique à Entreprendre notamment auprès de l'Etat pour 2021.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 janvier 2021	<u>Affiché le :</u> 14 janvier 2021